REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

****

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

JEUDI 20 octobre 2022

à 20 H 30

Hôtel de ville, salle des mariages – 45, rue de la Mer à Luc-sur-Mer

En séance publique

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2022

2/ Compte-rendu des décisions du Maire (article L2122-23 du CGCT)

2-01 Service jeunesse – Régie d'avances et de recettes - Actualisation

2-02 Service jeunesse – Régie d'avances et de recettes – Tarifs de vente de produits spécifiques

2-… Autres décisions du Maire *(le cas échéant)*

3/ Compte-rendu de l'activité des conseillers communautaires (art. L 5211-39 al. 2 du CGCT)

3-01 Compte-rendu du Conseil communautaire du jeudi 22 septembre 2022 à 18h30 à Bernières-sur-Mer

4/ Organisation municipale

4-01 Réduction du nombre de postes d'Adjoints après démission du 2ème Adjoint : passage de 6 à 5 postes d'Adjoints

4-02 Indemnités de fonction de quatre Conseiller municipaux délégués supplémentaires

4-03 Réduction du nombre de Commissions municipales : passage de 6 à 5 et révision de leur composition

4-04 Désignation d'un membre du Conseil municipal autorisé à signer les documents d'urbanisme pouvant concerner le Maire

4-05 Révision de la composition de la Commission ad hoc des baux commerciaux

4-06 Révision de la désignation des représentants au sein des organismes extérieurs (*syndicat d'assainissement de Douvres et Conseil d'administration du CREC*)

4-07 Désignation d'un correspondant incendie et secours

4-08 Frais engagés par un élu pour la participation au 17ème congrès national de la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages à PANAZOL (Haute-Vienne) – Prise en charge / remboursement

5/ Finances & Ressources humaines

5-01 Service jeunesse – Régie d'avances et de recettes – Demande de remise gracieuse du régisseur principal compte tenu de l'émission à son encontre d'un titre de 100 € après constatation de déficit de caisse lors d'un contrôle inopiné du Trésor public

5-02 Remboursement de l'avance payée par des agents des services techniques en règlement de leur visite médicale poids lourds faute d'acceptation des virements bancaires par le médecin expert

5-03 Commune – Admission en non-valeurs de pièces irrécouvrables (état n° 4964580211)

5-04 Adhésion à l'Association Des Utilisateurs Logitud (ADUL)

5-05 Service enfance Le Cap - Convention de partenariat entre la commune de Luc-sur-Mer et l'association Tatami Lutin Judo Club de Luc-sur-Mer

Affiché le ***14 octobre 2022***

MAIRIE DE LUC-SUR-MER (Calvados)

Le Maire
Philippe CHANU